

N° D'ORDRE : 2023-120

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 02**Excusé : 02**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 25*SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023Date de convocation : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Excusés : Mme DEFAUX Catherine – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absents : M. BLANC Romain – Mme SAUQUET Adeline.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

**7. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE
AVEC LE SYMIELECVAR**

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 2 mars 2015, il a été autorisé à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que le Symielecvar propose la signature d'un avenant n°3 destiné à intégrer, dans la convention de groupement de commandes, le Conseil Départemental du Var.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT